



CONFEDERATION  
DES SYNDICATS MEDICAUX FRANCAIS



79 rue Tocqueville, 75017 PARIS

Le 24 août 2010

# Pourquoi les anatomo-cyto-pathologistes doivent voter pour les listes C.S.M.F ?

## Où en est-on ?

Avec 4 ans de retard, l'introduction des actes d'anatomie et de cytologie pathologiques (ACP) à la CCAM vient enfin d'être publiée au journal officiel du 25 avril 2010.

C'est l'aboutissement de plusieurs années de travail auquel la CSMF a contribué pour éviter que cette spécialité ne sombre dans l'oubli.

Malheureusement, l'introduction de cette première version se fait à panier de soins constant et à tarif conservatoire, ne permettant, dans un premier temps, aucune revalorisation des actes d'ACP après 14 ans de blocage et de baisse de la lettre P.

### Ce que la CSMF propose

#### Imposer la revalorisation légitime des honoraires

- > bientôt 4 ans de blocage des honoraires imposés par le gouvernement avec la complicité de syndicats croupions, alors que des accords sont signés, ce n'est pas acceptable !
- > Les baisses d'honoraires imposées sur certaines spécialités se répètent, parfois avec la bénédiction de certaines organisations. Il n'est pas acceptable que nos honoraires deviennent un variable d'ajustement des dépenses de la sécurité sociale !
- > La perspective de réduction des dépenses maladie pour les prochaines années, avec, en prime, un mécanisme automatique de régulation pire que le plan Juppé est une provocation !
- > La promesse de revalorisations renvoyées en 2012 pour cause de présidentielles est insupportable !

#### La CSMF ne signera pas de nouvelle convention sans les moyens nécessaires.

La CSMF exige la suppression du mécanisme pervers qui permet au gouvernement de repousser l'application sine die des revalorisations signées. Tout accord signé devra être appliqué aux échéances prévues.

#### La CSMF propose

- > la prise en compte du coût de la pratique dans la CCAM technique et la revalorisation annuelle du point travail.
- > une nouvelle rémunération des consultations identique pour tous. Le C et le CS sont dépassés, il faut les remplacer par une lettre clé (CM) utilisable par tous les praticiens avec plusieurs niveaux pour en rémunérer plus justement le contenu, la durée et la difficulté.
- > l'introduction, en complément du paiement à l'acte d'une rémunération diversifiée, notamment des forfaits pour aider le médecin, entre autres, à déléguer à du personnel spécifique le poids des tâches administratives.
- > de prendre en compte la situation financière inacceptable des spécialités cliniques à travers un forfait du coût de la pratique favorisant leur regroupement et une meilleure lisibilité (plateaux cliniques, maisons des spécialistes).

Pour les anatomo-pathologistes, compte-tenu du retard pris par la CCAM, la CSMF proposera des mesures d'urgence dans l'attente de la CCAM tarifante :

- > Introduction d'un forfait « enregistrement » pour la création et la mise à jour du dossier patient,
- > Introduction d'un forfait pour l'élimination des déchets à risque biologique ou chimique,
- > Mise en place d'un contrat d'amélioration de la qualité des pratiques en ACP permettant de financer l'accréditation des structures effectuant des actes le nécessitant.

**Dr. Jean François REY,**  
Président de l'U.M.E.S.P.E./CSMF

**Dr. Stéphane KIRCHNER,**  
Représentant du SMPF  
au Comité Directeur de l'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F

**Si vous voulez dire STOP au massacre de la médecine spécialisée ne laissez pas passer cette occasion d'exprimer votre ras-le-bol ! Le gouvernement doit en tenir compte ! Trop c'est trop !**

**VOTEZ UTILE, VOTEZ CSMF !**

Toutes les informations sur les élections aux URPS et les prises de positions de la CSMF sur : [www.elections.csmf.org](http://www.elections.csmf.org)